

[lisulf.html](#) SF033
précédent [SF032](#)
suivant sera [SF034](#)
voyez aussi hors série:
[SF28réf.](#), [SFtdm001](#)
12,14,12,12
18,28,22,18

Science et Francophonie

Février 2014 No 033.

Paraissant le 15 février 2014.

Version du 15 II 2014. Alerte, voyez *** *****.**

Rédacteur en chef Pierre Demers. Science et Francophonie paraît en ligne.

Paraît sous l'autorité de la LISULF. Ligue Internationale des Scientifiques pour l'Usage de la Langue Française.

Générique. Voyez SF032

Science et Francophonie. Contenu du No 033, février 2014, paraissant le 15 février 2014.

Février 2014 No 033.

Provenant des Archives de l'Assemblée nationale du Québec.

***États financiers du Haut-Canada et du Bas-Canada à la fin de leur existence en 1841.**

Officiel.

Dette du H.-C., surplus du B.-C..

Colborne, Ellenborough, Gosford, Hume, Wellington.

**** Des Anglais notables à**

la rescousse du Bas-Canada. 1840.

Pierre Demers.

Bourgeois, Casgrain, Lajoie, Royal, Sydenham, Turcotte.

Longtemps après l'Union.

*****Des Canadiens notables viendront-ils à**

la rescousse du Québec en 2014?

Pierre Demers.

Vedettes: John Baird, Winston Churchill, Disraëli, Claude Dupras, Jim Flaherty, Rob Ford, Stephen Harper, Nétanyahou, Pauline Marois, Victoria.

La dette, les intérêts du Québec.

******Il ne prend jamais parti pour le Québec."**

Claude Dupras.

Stephen Harper.

Un virage au français à l'Université de Montréal.

*******Oui ou non. Est-il temps?**

Hélène Trudeau, Pierre Demers.
Vedettes.

Tous mes amis bienvenus.

***** ***Le Jubilé de Pierre Demers 1914, centenaire.**

Pierre Demers 1914.

Un comité de la LISULF. Créer des événements en 2014-2015. Voulez-vous participer?

Bureaux de la LISULF 2013. Aperçus.

***** ****Procès-verbaux, réunions en 2013 des 23 octobre, 25 juin, 15 juin et 6 mai.**

ODJ 10II2014.

René Marcel Sauvé, Maurice Day.

Yves Saint-Denis, Hélène Trudeau, Pierre Demers.

***** ****Votre cotisation 2014.**

À l'UdeM.

***** ****Des étudiants veulent du français.**

Hélène Trudeau.

Le français à l'Université.

Sous un pont montréalais, en 2014.

***** ****C'était un 15 février 1839, il y a 175 ans.**

Micheline Lachance.

ILS pourraient au moins s'excuser. Et payer leur dette de 1841, qui aura 175 ans en 2016.

-----O-----

-----O-----

Provenant des Archives de l'Assemblée nationale du Québec.

***États financiers du Haut-Canada et du Bas-Canada à la fin de leur existence en 1841. Officiel.**

Dette du H.-C., surplus du B.-C..

Avertissement.

J'ai voulu trouver un texte officiel qui confirmerait le montant de la dette admis par Pierre Corbeil au départ de son analyse de la dette historique envers le Québec, décrite dans l'Action Nationale en 2000 et reprise dans son livre récent et dans Science et Francophonie Réfs. 1 à 5. Étant incapable d'atteindre sur la toile la référence qu'il donnait (Réf. 6), j'ai cru indispensable de m'adresser aux archives du Canada actuel. Pierre Corbeil lui-même m'a transmis le document voulu. Archives Canada m'a aimablement répondu. Réf. 1.

La dette.

La voilà, dans une version pdf cherchable à la disposition de tous et en mémoire dans le site de la LISULF Réf. 3. Voici en extrait sa partie essentielle.

"DOCUMENTS RELATIFS A U PARTAGE DE LA DETTE ENTRE LES PROVINCES DE QUÉBEC ET D'ONTARIO"

pp. 86, 87.

. .
.
.
.

Le montant au départ en 1841 est bien celui proposé par Pierre Corbeil dans son article dans l'Action Nationale de l'an 2000.

Dettes du Haut-Canada envers le Bas-Canada en 1841.

6 115 085, 95 \$ = 6,115 085 095 Millions \$ = 0,006 115 085 095 Milliard \$ = 0,000 006 115 085 095 Billion \$

Remarque 1.

Le passage ci-dessous (Québec pourrait, ...) serait-il révélateur de dettes supplémentaires imputables au H. C. , s'ajoutant à celle présente en 1841, créées durant la durée du C.-u. envers le Québec de 1867, pages 121, 122:

"Québec pourrait, avec autant de raison, alléguer, qu'en supposant même que le Bas-Canada ait plus largement bénéficié de cette législation, ce n'était qu'une faible compensation des **\$7,573,744.05 d'intérêts** payés par le Canada-uni sur la dette du Haut-Canada depuis 1841, — des \$3,192,707.38 d'excédant reçu par le Haut-Canada sur son fonds des municipalités,— des \$8425,527.02 retirés par le Haut-Canada, sous le nom de "Fonds destiné aux améliorations, Haut-Canada, pour ce qui aurait dû..."

Je m'arrête au seul montant de "**7,573,744.05 d'intérêts**". En supposant des versement annuels égaux, il y en a 26 cela fait à chaque année:

$$\frac{\mathbf{7,573,744.05}}{26} = 291\,298\ \$$$

en divisant par le taux officiel de 5%, le capital est:

$$5\,825\,956\ \$.$$

En divisant par le taux de 3%, le capital est:

$$9\,709\,266\ \$.$$

. .
.
.

Remarque 2.

Une analyse complète éclairerait l'origine de la dette de 62,5 millions de \$ apparaissant dans l'Acte AABN créant la Puissance du Canada:

"le montant de la dette excédant 62,5 millions de \$". Ces 62,5 millions de dette, les contribuables du Québec seront appelés à la régler par leur part des impôts que le Canada leur imposera dans les années à partir de 1867.

Réf. 6.

Références.

Réf. 1. Correspondance avec Mme Macintosh des Archives du Canada à Ottawa en septembre 2013. Mme Macintosh m'a répondu qu'ils possèdent le document voulu et qu'il est la propriété littéraire de Canadiana, organisme OSBL, et qu'il faut un tarif à cet OSBL pour y accéder. Ils m'ont référé à la bibliothèque de l'UQAM, qui paie l'abonnement nécessaire. Sur les entrefaites, Pierre Corbeil m'a transmis le document voulu.

Voilà concernant Mme Gaya Dery.

Le 2014-02-02 à 04:37, Demers Pierre <pierre_demers@sympatico.ca> a écrit :

Madame Déry,

Merci de vos efforts. Je retiens que l'accès aux documents que je cherche est compliqué. Plusieurs des pistes que vous offrez conduisent uniquement à une page titre.

Je note cependant un texte considérable de Lord Durham en français.

Je ne perds pas courage.

Avec mes salutations.

Pierre Demers 1914 LISULF

Il est 4h40 HNE dimanche 2II2014

===

Le 2014-01-10 à 10:44, "Dery, Gaya" <Gaya.Dery@bac-lac.gc.ca> a écrit :

Notre numéro de référence : 8-12740

Bonjour Monsieur Demers,

Nous sommes désolés pour cette confusion.

Je vais tenter d'expliquer plus clairement comment accéder à l'information que vous recherchez.

Les comptes publics du Haut-Canada et du Bas-Canada vers 1840 sont disponibles en ligne.

Vous devez accéder à la base de données suivante :

Notre mémoire en ligne

<http://eco.canadiana.ca/>

etc

Réf. 2. La dette de l'Ontario envers le Québec, AN du Québec 1871. Sur la toile.après plusieurs mois de correspondance, cette institution fédérale m'a fait comprendre qu'elle n'a pas elle-même et en libre accès, la ressource cherchée. Question de propriété intellectuelle, semble-t'il. (15I2014, 12h01HNE)

<https://app.box.com/s/g8yqioihehrcu8l1ba01>

Réf. 3 . La dette de l'Ontario envers le Québec, AN du Québec 1871.

Dans le site LISULF Réf. 4

http://er.uqam.ca/nobel/c3410/ANQc1870-cihm_93256.pdf

Réf. 4. Le site de la LISULF

<http://er.uqam.ca/nobel/c3410/?M=D>

Réf. 5. Canadiana. 2013. Conseil d'administration.

<http://www.canadiana.ca/conseil-administration>,

Réf. 6. British North America Act - BNA Act

Je trouve ceci:

111. Canada shall be liable for the Debts and Liabilities of each Province existing at the Union.

112. Ontario and Quebec conjointly shall be liable to Canada for the Amount (if any) by which the Debt of the Province of Canada exceeds at the Union Sixty-two million five hundred thousand Dollars, and shall be charged with Interest at the Rate of Five Per Centum per Annum thereon.

Dans BNA Act dans

<http://canadaonline.about.com/od/confederation/g/bnaact.htm>

Articles 111 et 112.

111. Canada shall be liable for the Debts and Liabilities of each Province existing at the Union. Marginal note: Debts of Ontario and Quebec 112. Ontario and Quebec conjointly shall be liable to Canada for the Amount (if any) by which the Debt of the Province of Canada exceeds at the Union Sixty-two million five hundred thousand Dollars, and shall be charged with Interest at the Rate of Five per Centum per Annum thereon. Marginal note: Assets of Ontario and Quebec

-----O-----
-----O-----

Colborne, Ellenborough, Gosford, Hume, Wellington.
**** Des Anglais notables à**
la rescousse du Bas-Canada. 1840.
Pierre Demers.
Bourgeois, Casgrain, Lajoie, Royal, Sydenham, Turcotte.

. 1. 2
. .3
. 4 . 5.

Fig. 1. Colborne. À Waterloo, il prit une initiative qui mit en déroute la garde impériale et assura la victoire aux Alliés les Anglais commandés par Wellington.

Fig. 2. Lord Ellenborough, Gouverneur général des Indes en 1844. Réf. 6.

Fig. 4. Lord Ellenborough. Réf. 12

Fig. 5. Le comte de Gosford. Réf. 6. Merci [Bibliothèque et Archives Canada/MIKAN 4313065](http://bibliothequeetarchivescanada.mikan.ca/4313065)

Fig. 6. Wellington. Le [Duc de Wellington](#), général vétéran de la [guerre d'Espagne](#), commandait une armée de forces britanniques, hollandaises, et prussiennes à Waterloo, avec Blücher. Ils se rencontrèrent après leur victoire et leur 1re parole fut; "Quelle affaire!" en français. C'était un 15 juin 1815.

Colborne, Ellenborough, Gosford, Hume, Wellington.

Ces personnages britanniques, en 1840, étaient inquiets du sort des Bas-Canadiens dans le projet qui allait donner naissance au Canada-uni en 1841. Ce projet fut réaliisé et le Bas-Canada reprit son existence sous le nom de Province du Québec en 1867. Ils protestèrent contre la condition financière de cette union, qui rendait les anciens Bas-Canadiens solidairement responsables de la dette qu'avaient accumulée les Haut-Canadiens. Ils signalaient sans la critiquer la différence linguistique entre les 2 provinces. Je dirais que Québec (Province du Québec) et Bas-Canada étaient des synonymes désignant la même entité, que les avoirs appartenant au futur Québec se sont trouvés gelés en une sorte de fidéicommiss durant la période du Canada-uni. Cela s'accorde avec la géographie et l'histoire, puisque, sous l'Union et contrairement à l'idée même d'une union, la métropole trouva nécessaire de constamment distinguer un Canada-ouest et un Canada-est aux pouvoirs restreints.

Références.

Réf. 1. Le Canada sous l'union, Louis-Philippe Turcotte, 1871.

http://books.google.ca/books?id=Zp0OAAAAYAAJ&printsec=frontcover&hl=fr&source=gbs_ge_summary_r&cad=0-v=onepage&q&f=false

Explique en détail l'origine dettes contractées par le Canada-uni, sous le régime qui a existe de 1841 à 1867.

Ppp. 33, 34, au parlement britannique:

"Lord Gosford, ancien gouverneur du Canada, (1835-8) parla ensuite. Son opinion devait être respectée: personne ne connaissait plus parfaitement les sentiments et l'état des divers partis. Voici un extrait du discours remarquable qu'il prononça sur ce sujet important « Je ne puis m'empêcher de regarder l'union des provinces comme un acte des plus injustes et des plus tyranniques, privant la province inférieure de sa constitution, pour les actes de quelques hommes malintentionnés, et la livrant pour être noyée par ceux qui, sans cause, lui ont montré tant de haine; car ce projet de loi doit la noyer. Vous donnez à 300,000 ou 400,000 âmes la même représentation qu'au Bas-Canada, qui a une population d'au moins 700,000 âmes ; ensuite **vous imposez la dette de la province supérieure, qui, dit-on, excède un million de louis, à une province qui n'a presque aucune dette.** Peut-il y avoir rien de plus arbitraire et de plus déraisonnable? En vérité, la légalité d'un pareil acte peut être mise en question: car j'apprends qu'aucune partie de la dette de la province supérieure n'a été sanctionnée par le gouvernement de ce pays lorsqu'elle fut contractée. Je dois déclarer de nouveau la conviction où je suis que tout cela a pris origine dans une intrigue mercantile."

Protêts. (Protests.)

NDLR. 4 \$ à la livre sterling. - **une province qui n'a presque aucune dette:** en fait, elle avait un surplus,

Réf. 2. L' Histoire du Canada depuis sa découverte jusqu'à nos jours, Philéas Frederic Bourgeois, 1908, 1913. Beauchemin

[https://archive.org/stream/lhistoireducanad00bouruoft - page/n9/mode/2up,](https://archive.org/stream/lhistoireducanad00bouruoft/page/n9/mode/2up)

http://archive.org/stream/lhistoireducanad00bouruoft/lhistoireducanad00bouruoft_djvu.txt

"A son retour en Angleterre, lord Durham conseilla aux ministres du gouvernement impérial d'opérer l'union des deux Canadas. Bientôt le parlement impérial vota le bill d'union, malgré les **protestations de lord Gosford, du duc de Wellington, et nonobstant les objections qu'on savait venir du clergé catholique du Canada et des Canadiens-Français.** Ce bill reçut la sanction royale, le 28 juillet 1840, mais il ne fut mis en vigueur que le 10 février 1841.

"Lord Sydenham mourut des suites d'une chute de cheval, en septembre 1841 Pendant l'administration de ce gouverneur, l'Angleterre vota la somme de 1,500,000 louis sterling au crédit de la province, tant pour les travaux publics que pour la capitalisation de la dette du Canada."

Réf. 3. Antoine Gérin-Lajoie, Henri Raymond Casgrain

Dix ans au Canada de 1840 à 1850: histoire de l'établissement du ...

Réf. 4. 1886, Joseph Royal. Le Canada sous l'Union, 1841-1867.

Conseil spécial en 1841. P. 14. Le Conseil déclara qu'il était nécessaire d'effectuer une union législative du Haut et du Bas-Canada sous le plus bref délai ; il approuvait l'octroi d'une liste civile à la Couronne, et consentait à charger le Bas-Canada de la dette du Haut-Canada

Réf. 5. Ellenborough dans l'Illustration, 1844.

www.ebay.fr/itm/LILLUSTRATION-1844-N-63-LORD-ELLENBOROUGH-GOUVERNEUR-GENERAL-DES-INDES-/300886306, L'ILLUSTRATION 1844 N 63 LORD ELLENBOROUGH,GOUVERNEUR GENERAL DES INDES509

Réf. 7. en.wikipedia.org/wiki/John_Colborne,_1st_Baron_Seaton, Field Marshal John Colborne, 1st Baron Seaton, GCB, GCMG, GCH, PC (16 February 1778 – 17 April 1863) was a British Army officer and Colonial Governor.

Réf. 8 2013. Wiki, John Colborne

fr.wikipedia.org/wiki/John_Colborne,

"Le 18 juin 1815, il connaît son heure de gloire à la bataille de Waterloo lorsqu'il commande les troupes qu'il lance contre la Garde impériale en déroute. Certains de ses admirateurs prétendent qu'il est l'artisan de la défaite de Napoléon ce jour-là."

http://www.biographi.ca/fr/bio/colborne_john_9F.html.

Quand, le 19 juin 1815, il devint évident que la Garde impériale se préparait à lancer une colonne vers le nord à travers les lignes des alliés, la Light Brigade fut dépêchée à l'avant et prit position face à l'est pour diriger un tir de

flanquement dans les rangs de la colonne française en marche. Au moment propice, cependant, et après les premières salves de la brigade, Colborne, agissant de son propre chef avec beaucoup de courage et d'initiative, fit sortir le 52e régiment des lignes et lança ses troupes dans une charge téméraire qui mit immédiatement la Garde impériale en déroute. Au moment où la Garde, prise par surprise, s'enfuyait en désordre, le reste de l'armée française s'effondra dans une confusion totale le long de la route de Charleroi. On a prétendu que l'action audacieuse de Colborne avait assuré la victoire à Waterloo, quoique Wellington ne lui ait jamais reconnu un effet décisif. Néanmoins, le « colonel du 52e » fut largement acclamé de toutes parts et reçut des décorations en Angleterre, en Autriche et au Portugal.

Réf. 9. 2000. Joëlle Morin, Annick Corbeil, John Colborne.
<http://www.1837.qc.ca/1837.pl?out=article&pno=biographie20>,

Réf. 10. Voilà une reprise, augmentée de "List of the ayes..."
de *Réf. 3* dans SF028,

La dette du Haut-Canada, le scandale torontois
***Province du Canada 1841-1867.

Un Acte du Parlement Britannique 1842

Hélène Trudeau, traductrice, Gaston Bernier, BASnQ, Pierre Demers.

Le R. U. paiera l'intérêt sur un emprunt sur sa colonie du Canada-Uni pour contracter pour des travaux entrepris, de 1 500 000 Livres sterling soit 6 000 000 \$ Can.

Cela nous apprend les noms des pour (Ayes) et des contre (Noes). On voit que Hume et O'Connell ont voté contre.

J'isole la fin de la liste, y comprenant quelques uns des votes AYES.

Hamilton, Lord C. TELLERS.

Hampden, R. Fremantle Sir T.

Hardinge, rt. hn. Sir H. Baring, H.

List of the NOES.

Cobden, R. Duncombe, T.

Crawford, W. S. Hindley, C.

Duncan, Hume, J.

[871](#)

O'Connell, M. J. TELLERS.

Wawn, J. T. Bowring, Dr.

Williams, W. French, F.

Interprétation. Je crois que TELLERS veut dire scrutateurs et il y en aurait 2 pour les pour et 2 pour les 9 contre.

Parmi les Noes

Réf. 2. CANADA LOAN. HC Deb 29 July 1842 vol 65 cc869-70 869

<http://er.uqam.ca/nobel/c3410/canadaoanhansard29July1842.html>

Cela est partie du site de la LISULF. C'est le texte original en anglais du 12VII1842, obtenu grâce à Gaston Bernier, Directeur retraité de la BasnQ Bibliothèque de l'Assemblée Nationale du Québec et aux services de cette dernière.

Réf. 3. Canada Loan Hansard House of Commons 29VII1842, 2e lecture.

<http://er.uqam.ca/nobel/c3410/canadalloanhansard29July1842.html>

Trad. libre. Hume: À quoi bon cette dépense?

Chancelier Goulburn: La dépense ne sera pas un fardeau pour la mère-patrie. C'est un engagement d'honneur de Sa Majesté. Une nécessité, comme le démontrent des documents qui furent déposés sur cette table, pour exécuter des travaux publics commencés au Canada sur la foi de cet emprunt et il n'y a aucun doute qu'ils seront au plus grand

avantage de la colonie, améliorant sa navigation et ses structures commerciales.

White: Pourquoi n'a-t-on pas accordé semblable traitement en Irlande?

Williams: Quels sont donc ces travaux en marche au Canada?

O'Connell a voté contre.

NDLR. "À quoi bon...?", et "... les travaux en marche?" J'ai cherché sans succès dans la 1re lecture dans le Hansard.

Un lecteur pourra-t-il trouver les réponses?

L'annonce de la prorogation du Parlement, le 12VIII1842; on y voit mention de Canada Loan:

<http://hansard.millbanksystems.com/lords/1842/aug/12/minutes>

Ce qui conduit à un compte rendu de la séance de cette prorogation; on n'y voit pas mention de "Canada loan":

Quant aux "documents qui furent déposés sur cette table", ils restent introuvables au lecteur de 2013. Supposons que le rédacteur du Hansard n'a pas cherché à les inclure dans son compte rendu.

NDLR. Deux questions sur 3 sont restées sans réponse...

§ The House divided:—Aces 89; Noes 9: Majority 80.

List of the AYES.

Acland, Sit T. D.	Hawkes, T.
Acland, T. D.	Henley, J. W,
A'Court, Capt.	Herbert, hon. S.
Aglionby, H. A.	Hornby, J.
Aldam, W.	Howard, P. H.
Arkwright, G.	Hussey, T.
Baldwin, B.	Inglis, Sir R. H.
Baring, hon. W. B,	Jermyn, Earl.
Barrington, Visct.	Jones, Capt.
Bateson, R.	Kemble,
Blackburne, J. I.	Lincoln, Earl of
Baldero, H.G.	Litton, E.
Borthwick, P.	Lowther, J. H.
Broadley, H.	Macleane, D.
Brotherton, J.	McGeachy, F. A.
Bruce, Lord E.	Martin. C. W.
Buller, Sir J. Y.	Meynell, Capt.
Clayton, R. R.	Morgan, O.
Clerk, Sir G.	Morris, D.
Cockburn, rt.hn.Sir G.	Napier, Sir C
Cripps, W.	Nicholl, right hon. J.
Damer, hon. Col.	Palmer, R.
Darby, G.	Palmerston, Visct.
Diverts, E.	Parker, J.
Douglas, Sir C. E.	Peel, rt. hon. Sir R.
Duncombe, hon. A.	Philips, M.
Eliot, Lord	Pollock, Sir F.
Escott, B.	Pringle, A.
Fitzroy, Capt.	Pulsford, R.
Fleming, J. W.	Rushbrooke, Col.
Flower, Sir J.	Stanley, Lord
Follett, Sir W. W.	Stewart, J.

Forbes, W,	Stuart, H.
Fuller, A. E.	Sutton, hon. H. M.
Gaskell, J. Milnes	Taylor, J. A.
Gladstone, rt, hn. W. E.	Trollope, Sir J.
Gordon, hon. Capt.	Tufnell, H.
Gore, M.	Vivian, J. E.
Goulburn, rt hon. H.	Williams , T. P.
Graham, rt. hn. Sir J.	Wood, B
Greene, T.	Wood, G. W
Guest, Sir. J.	Wortley, hon. J. S.
Hamilton, W. J.	Young, J.
<u>Hamilton, Lord C.</u>	<u>TELLERS.</u>
<u>Hampden, R.</u>	<u>Fremantle Sir T.</u>
<u>Hardinge, rt. hn. Sir H.</u>	<u>Baring, H.</u>

List of the NOES.

<u>Cobden, R.</u>	<u>Duncombe, T.</u>
<u>Crawford, W. S.</u>	<u>Hindley, C.</u>
<u>Duncan,</u>	<u>Hume, J.</u>

[871](#)

O'Connell, M. J. TELLERS.

Wawn, J. T. Bowring, Dr.

Williams, W. French, F.

§ Resolution read a second time

Réf. 11. Gosford, Archibald Acheson, 2^e comte de Gosford, PhillipBuckner.

www.biographi.ca/fr/bio/acheson_archibald_7F.html, Mais Durham se montra de plus en plus ethnocentrique, et Gosford le critiqua amèrement lorsqu'il confia des postes à d'aussi ardents adversaires des Canadiens français que James Stuart* et Peter McGill*. Il attribua même la deuxième rébellion, à l'automne de 1838, à la stupidité de Durham et se montra tout aussi sévère pour Colborne et « ces sauvages volontaires ». Lorsque Colborne démit de leurs fonctions trois juges francophones, Bédard, Philippe Panet* et Joseph-Rémi Vallières de Saint-Réal, Gosford prit leur parti devant le ministère des Colonies et leur obtint un congé de 12 mois avec plein salaire. Jugeant « injuste » et « arbitraire » le projet d'union de 1840, il présenta à la chambre des Lords une pétition de protestation du Bas-Canada à ce sujet.

-
Phillip Buckner: phillip@pbuckner.freeserve.co.uk is Professor Emeritus in History, the University of New Brunswick, and Senior Research Fellow, Institute of Commonwealth Studies, the University of London. His interests are primarily in Political and Cultural History of Canada, particularly the evolution of Regional and National Identities within Canada.

Réf. 12. Ellenborough. De mémoire et à venir. Un ami de Wellington.

-----○-----
-----○-----
Longtemps après l'Union.

***Des Canadiens notables viendront-ils à la rescousse du Québec en 2014?

Pierre Demers.

Vedettes: John Baird, Winston Churchill, Disraëli, Claude Dupras, Jim Flaherty, Rob Ford, Stephen Harper, Nétanyahou, Pauline Marois, Victoria.

Questions et réponses.

Ils pourraient répondre: 1, nous n'en savions rien; 2, ce n'est pas de notre intérêt.

NB. Victoria a répondu en 1878: j'ai dit et taisez-vous.

1. 2 3 4

Fig. 1. C'était à une rencontre du G20 en 2013 à Strelna, où l'on discutait de Syrie, Russie, États-Unis, Jordanie etc. Ces notables du Canada (Jim Flaherty, Stephen Harper, John Baird), soucieux avant tout d'économie et de finance, aideront-ils bientôt le Québec à obtenir un règlement satisfaisant de la dette du Haut-Canada envers le Québec?

Fig. 2. Statue de feu Winston Churchill (1874-1965) devant l'Hôtel de ville de Toronto. Notable britannique puisque premier ministre un temps. Il fut un contemporain de Victoria et de Disraëli. A-t'il jamais songé à faire quelque chose pour aider le Québec à obtenir un règlement satisfaisant de la dette du Haut-Canada envers le Québec?

Fig. 3. Harper à côté de Nétanyahou et leurs épouses à Jérusalem en 2014, à la tête d'une délégation canadienne de 200 participants. Ils accordent à Israël plus d'importance qu'au Québec. Tout ce déploiement du gouvernement canadien... .

Songeraient-ils le moins à obtenir un règlement satisfaisant de la dette du Haut-Canada envers le Québec?

Fig. 4. Rob Ford, ex- et candidat-maire de Toronto, en janvier 2014. Que voudra-t'il faire pour que le Québec obtienne un règlement satisfaisant de la dette du Haut-Canada envers le Québec?

Pauline Marois voudra-t'elle poursuivre notre réflexion?

Le 15 février 2014.

Si vous vouliez m'accorder votre attention.

Madame la Première ministre,

Que voudrez-vous faire pour obtenir un règlement satisfaisant de la dette du Haut-Canada envers le Québec?

J'attends.

Nous attendons.

En tout respect.

Pierre Demers 1914 physicien LISULF.

• •

Fig. 5. Pauline Marois. Merci Wikipedia.

NDLR. 1II2014.

Claude Dupras s'est exprimé à propos de Stephen Harper et de la loi 99. Voudra-t'il s'exprimer à propos de la dette du Haut-Canada envers le Québec? Voyez l'article suivant.

-----O-----

-----O-----

La dette, les intérêts du Québec.

****Il ne prend jamais parti pour le Québec."

Claude Dupras.

Stephen Harper.

NDLR. 1112014.

Claude Dupras s'est exprimé à propos de Stephen Harper et de la loi 99. Voudra-t'il s'exprimer à propos de la dette du Haut-Canada envers le Québec? Voyez l'article précédent.

Les intérêts du Québec. Message de Claude Dupras.

Harper défend plus Israël que le Québec.

Claude Dupras. Le 2014-01-18 à 13:46

claudedupras.blogspot.ca,

Pendant ce temps-là, Stephen Harper ne prend jamais parti pour le Québec. Je ne l'ai pas entendu dire : « Le Québec a raison sur ce sujet et je vais tout faire pour convaincre les autres provinces du bien-fondé de sa position ».

De même, en rapport avec sa proposition d'invalider la loi fédérale sur l'exercice des droits fondamentaux et prérogatives du peuple Québécois et de l'État du Québec, qui stipule le droit du Québec de se séparer sans l'accord d'Ottawa, Harper refuse d'expliquer la justification de la loi aux anglophones canadiens, de défendre le droit du Québec d'agir ainsi et qu'il faut le reconnaître.

Stephen Harper est le premier des premiers ministres canadiens invités à donner un discours à la Knesset, le parlement d'Israël, devant les 120 députés israéliens assemblés à Jérusalem. C'est tout un honneur. Il inaugurerait aussi un sanctuaire d'oiseaux portant son nom et recevra un doctorat honoraire de l'université de Tel Aviv. Il sera reçu en héros. Ce geste particulier est pour marquer l'appui indéfectible d'Harper à l'état d'Israël dans le conflit palestinien-israélien.

Voir ce billet de mon blog à l'adresse : <http://claudedupras.blogspot.com>

N'hésitez pas à m'envoyer vos commentaires et à transférer cette invitation aux inscrits de votre carnet d'adresses internet, si vous le jugez opportun. Par contre, si vous préférez que je retire votre nom de ma liste de diffusion, veuillez, svp, me l'indiquer à claudedupras.com.

Merci.

Claude Dupras

Site: [Le temps de Claude](#)

Blog: [le blog politique de Claude Dupras](#)

Facebook: [Devenez mon ami](#) (Claude Dupras)

Twitter: [Suivez moi](#) (@jclaudedupras)

Chronique: [Planète Québec](#)

Google +: [Mes 27 000 photos](#)

Texte article 4

-----O-----

-----O-----
Un virage au français à l'Université de Montréal.
*******Oui ou non. Est-il temps?**

Hélène Trudeau, Pierre Demers.

Vedettes.

La Chine a ses problèmes, le Québec a les siens.

La Chine. "Les autorités chinoises ne peuvent plus mentir" Fig. 1.

Le centre-ville de Pékin (Chine) plongé dans un épais nuage de pollution, le 15 janvier 2014. (THOMAS BAIETTO / FRANCETV INFO)

Fig. 1. Merci FranceTV info. " Il est 17 heures, mercredi 15 janvier, quand la présentatrice de la Radio du peuple de Pékin interrompt son émission sur le trafic routier. Un chauffeur vient de lui envoyer un message : "*Guomao est invisible.*" Réf. 1.

http://www.francetvinfo.fr/monde/asi/pollution-en-chine/comment-la-chine-combat-la-pollution-de-l-air_514995.html?xtatc=INT-1=obinsource

Et l'UdeM qui est un gros morceau du Québec. Avec son budget global de 0,001 250 B\$ (en billions de dollars)((1,25 Milliards de \$).

Le point commun entre Pékin et l'UdeM?

Pékin a gardé le silence, un silence sinistre...

C'est le défaut de communication (à des degrés de coercition différents, Dieu merci).

Ceux des Chinois sont fortement critiqués. À l'UdeM, silence. Forum son hebdo peut-il encore longtemps garder le silence sur la langue française au sein de la communauté universitaire du Québec?

Pourtant le message, un certain message de Pauline Marois est claironnant et lumineux. Ce fut en octobre 2013.

Sa PNRI est claire: une Politique nationale de la recherche et de l'innovation. En français.

Qui vise en lumineuse clarté l'université québécoise et l'université québécoise par excellence est l'UdeM.

(Au moins l'une d'entre elles, ne faisons pas de jalouses).

Aucun parti politique ne s'y est opposé. Réf. 2.

Fig. 2. Pauline Marois. Merci Wikipedia..

Combien de temps donc l'UdeM avec son Forum attendra-t-elle avant de donner sa pleine et ouverte adhésion pratique à cette politique, unique dans la Francophonie?

Soyons justes. Il y eut une sorte de grise ouverture timide, au nom de la verte écologie et non au nom de la politique.

Fig. 2.

4h401II2014

Pendant ce temps, des étudiants, puis la presse...Références.

Références.

Réf. 1. http://www.francetvinfo.fr/monde/asi/pollution-en-chine/comment-la-chine-combat-la-pollution-de-l-air_514995.html?xtatc=INT-1=obinsource

-----O-----

-----O-----

Tous mes amis bienvenus.

******* *Le Jubilé de Pierre Demers 1914, centenaire.**

Pierre Demers 1914.

Un comité de la LISULF. Créer des événements en 2014-2015. Voulez-vous participer?

Avec enthousiasme et détermination, je prévois aborder le 12 novembre de la présente année 2014, un 2e siècle de vie active et orientée vers les buts de la LISULF.

Je prends l'initiative, étant l'objet de ce projet de Jubilé qui me paraît être une nécessité et à la fois rédacteur de la présente feuille électronique. Ayant consulté quelques-uns de mes plus proches familiaux ou sociétaux, une rencontre de travail qui aura pour but de former une structure nominale, avec une présidence et autres fonctions, sous la forme d'un comité de la LISULF.

Le grand âge fait que je ne trouve autour de moi que très peu de mes camarades de ma génération, la 1re. Mes contemporains sont pour moi de 2e et 3e génération, des issus de ceux que j'ai connus dans mes années plus jeunes et bien d'autres. C'est la vie. Je veux continuer d'y prendre part selon mes ressources et avec tous participants de bonne volonté.

Paraîtra dans SF034 un document de CV, Titres et travaux, à l'intention des participants et du public.

Mon adresse domicile en même temps que siège social de la LISULF est

1200 Latour, Saint-Laurent, H4L 4S4 Québec 514 747 2308 c3410@er.uqam.ca

À bientôt.

Pierre Demers 1914.

PS. Et si vous n'avez pas exactement la même vision que moi concernant les buts de la LISULF, venez quand même afin d'affirmer au moins que la vie humaine est une chose magnifique et raisonnable, qu'il faut la vivre pleinement, cela pour moi et pour vous-même.

-----O-----

-----O-----

Bureaux de la LISULF 2013. Aperçus.

******* **Procès-verbaux, réunions en 2013 des
23 octobre, 25 juin, 15 juin et 6 mai. ODJ
10II2014.**

René Marcel Sauvé, Maurice Day.

Yves Saint-Denis, Hélène Trudeau, Pierre Demers.

Bureau du 23 octobre 2013.

LISULF

Procès-verbal de la réunion du 23 octobre 2013

Présents

Pierre Demers
Hélène Trudeau
Maurice Day
Yves Saint Denis
René Marcel Sauvé

15h15. Ouverture de la séance

Lecture du procès-verbal de la réunion du 25 juin 2013. Adopté à l'unanimité.

Services de Bell Telephone. Discussion au sujet de la qualité, la pertinence et les coûts des services offerts par Bell Telephone. Brève analyse et description des services.

Aucun changement n'est proposé. Il s'agit du téléphone et des services qui tombent directement sous le président de la LISULF. En réalité, il s'agit d'une contestation sans conséquence. Pierre Demers rapporte que les dépenses de communications ont été acceptées sur la déclaration d'impôt.

Un compte rendu de toutes les dépenses liées aux communications de la LISULF est demandé à Pierre Demers. La discussion se prolonge. Parlant communications, Pierre Demers déclare que le rapport mentionne des dépenses mais pas de revenus.

Lecture du texte de Pierre Demers. Il s'agit de faire le point sur l'enquête réclamée et annoncée par Madame de Courcy.

Courte discussion sur la Charte des valeurs et de quelques définitions reliées à la politique proposée.

Bref examen de notre situation collective en 1760, 1774 et 1791. Discussion sur l'immigration. Exemple de l'Australie. L'immigration sélective est recommandée.

Discussion sur la dette du Haut Canada envers le Bas Canada. Il faudrait examiner la comptabilité autour de cette affaire.

La séance est levée à 17h.

JRMS. Secrétaire

=

NDLR. Prochain bureau prévu le 3 février 2014. Remis au **10 février 2014 15h HNE au siège social. ODJ du 10II2014: 1. Suivre la Tdm du présent SF033; 2. Ajouts de MD, YSD et JRMS.**

=

=====

Bureau du 25 juin 2013.

D'après ci-dessus.

=====

Bureau du 15 juin 2013.

"... Bureau du 15VI2013, présents MD, JRMS, JRémillard, PD.

D'après ci-dessous.

=====

Bureau du 6 mai 2013.

Procès-verbal de la réunion du 6 mai 2013 au 1200, rue Latour, Saint-Laurent
Étaient présents : Pierre Demers, Hélène Trudeau, Yves Saint-Denis, Maurice Day,
René-Marcel Sauvé .

La manifestation Pasteur-Parlait-Français du 23 mars 2013 a été une belle réussite.

24 personnes ont assisté au PPF à la Place-Pasteur et 38 personnes étaient présentes à la remise des prix à la Maison Duvernay. On a remis à Pierre Demers le Prix Pasteur-Frappier et des hommages ont été donnés par : Mario Beaulieu, Yves Saint-Denis, Gilles Rhéaume, Jean Fortier, Robert Laplante et Jean Jolicoeur. À la Place Pasteur-Frappier, Pierre Demers a fait son discours d'occasion en rappelant son parcours historique sur la défense de la langue française surtout en science; à la Maison Duvernay, il a évoqué la dette historique du Canada envers le Québec qui, selon Daniel Roy, s'élève à 63 billions \$.

Une belle organisation d'Yves Saint-Denis qui nous a remis une facture de 230\$ pour le coût du buffet et du vin. Pierre Demers a émis un chèque.

Maurice Day accompagnera Pierre Demers au Congrès de l'Acfas à l'Université Laval de Québec les 7 et 8 mai.

Pierre Demers animera un kiosque avec présentoir sur ses recherches du NOMBRE MAGIQUE, LE CHIFFRE TRENTE, ainsi que sur le QUÉBÉCIUM. Des affiches ont été imprimées en ce sens.

Yves Saint-Denis propose que les dépenses encourues pour cette activité soient payées par la LISULF.

Au moment d'écrire ces lignes je peux confirmer que les dépenses encourues ont été de 286,24\$ pour : les affiches, l'essence, l'hébergement en résidence universitaire, l'essence et les repas. Un chèque a été émis à Maurice Day qui avait défrayé toutes les dépenses.

Il y eu discussion sur la tenue à l'Université de Montréal du Congrès de l'ACP, Association canadienne des physiciennes et physiciens qui, semble-t-il, n'offrira pas de traduction simultanée pour les conférenciers à majorité anglophones. Pierre Demers s'indigne que la direction de l'Université de Montréal accepte ces conditions d'unilinguisme anglophone dans une province dont la langue officielle est le français.

Levée de la réunion. MD et PD. Ce PV a été lu au Bureau du 15VI2013, présents MD, JRMS, JRémillard, PD.

-----O-----

-----O-----

******* ***Votre cotisation 2014.**

Grande campagne de cotisations.

Tous ensemble en 2014.

Pour le français en science.

Pour la libération nationale.

Nous avons des chances de réussir.

Donnez généreusement.

Imprimez et employez ce formulaire ou encore, envoyez simplement votre chèque 25\$ Can ou 25 Euros avec vos adresse, No de téléphone et adresse courriel ordre LISULF à 1200

Latour, St. Laurent Qc H4L 4S4

Cotisation corporative 200\$ Can ou 200 Euros.

Étudiant 10\$ Can ou 10 Euros.

Don : illimité.

Sincère mais trop pauvre? Quand même! 0\$ Can ou 0 Euro.

•

-----O-----

-----O-----

À l'UdeM.

***** ***** **Des étudiants veulent du français.**

Hélène Trudeau.

Le français à l'Université.

LE FRANÇAIS À L'UNIVERSITÉ

En ce début d'année 2014, trois numéros *du Devoir* traitent de l'enseignement en français à l'Université de Montréal. Le premier (libre opinion de Vincent Blais-Fortin, « L'anglais à l'UdeM : complaisance excessive », 29 janvier, p. A 8) Réf. 1, qui est annoncé dans un article en une, déplore les entorses constatées à ce qui devrait être une règle générale dans une université francophone : que l'enseignement se donne intégralement en français. L'auteur dénonce le laisser faire des professeurs de droit qui tolèrent que certains étudiants rédigent leurs réponses aux examens en anglais, non seulement à la première année du bac mais aussi en deuxième et même en troisième année. Et cela en contravention du Règlement des études de premier cycle qui stipule pourtant « l'obligation générale de répondre en français. »

Question passionnante qui a donné lieu à pas moins de 75 commentaires sur le site du *Devoir*. On est en droit de se demander pourquoi ces anglophones et allophones se sont inscrits à une université francophone sinon pour parler et écrire en français ? S'ils ont l'intention de faire carrière au Québec, n'auront-ils pas à rédiger leurs documents juridiques en français ou devront-ils constamment recourir aux services de confrères francophones ?

Suit le témoignage d'un de ces privilégiés qui, épuisé dit-il par la recherche du mot juste en français, avait obtenu de rédiger ses travaux en anglais (Michael Milech, « Anglophone à l'UdeM : souplesse appréciée », 31 janvier, p. A 9) Réf. 2, mais qui se dit heureux d'avoir trempé dans le milieu francophone - peut-on parler d'immersion en présence de telles exceptions ? Heureux homme en effet que ce diplômé en communication et science politique qui affirme savoir maintenant qui sont Louis-José Houde et Véronique Cloutier... Dans un article de *La Presse* (2014 01 24), M. Milech est présenté comme un écrivain montréalais. Réf. 3

C'est le recteur de la faculté de droit en personne, Guy Lefebvre, qui ferme la marche (« Accusations non fondées », 3 février, p. A 7) Réf. 4. Au sujet de son article invoquant des statistiques « récentes », un lecteur rappelle les exigences méthodologiques en répliquant qu'il est « difficile d'être en désaccord avec vous là-dessus puisque d'une part, nous ignorons de quelle année date[nt] vos statistiques et d'autre part, il est difficile d'avoir les idées claires sur cette question-là quand les statistiques sur lesquelles vous vous appuyez ne touchent qu'à la rédaction des examens. » L'auteur du courriel, Patrick Boulanger, reproche son ambiguïté au doyen par cette question troublante : « [...] pourquoi n'avez-vous pas comparé vos plus récentes statistiques avec celles qui les précèdent pour étayer votre idée que « [...] rien ne permet de conclure que l'Université de Montréal s'anglicise ou fait preuve de laxisme dans l'application de sa politique linguistique. »

Non seulement le recteur s'enveloppe d'un flou très peu juridique en matière de statistiques, mais il ne résout pas notre perplexité avec les deux exemples qu'il cite à l'appui de son affirmation selon laquelle « ces étudiants ont acquis non seulement une solide formation juridique, mais également une meilleure maîtrise de la langue française. » Nous laisserons reposer en paix le premier, le feu juge en chef de la Cour supérieure du Québec, Allan B. Gold.

Du second des deux juristes que le doyen vante d'être diplômés de sa faculté, il déclare qu'il a été « ministre de la

Justice du Québec et juge à la Cour supérieure. » Or, il s'agit d'Herbert Marx Réf. 5 et le doyen Lefebvre omet de mentionner que ce député libéral avait démissionné de l'Assemblée nationale de Québec en 1988, sur la question linguistique précisément. Les députés anglophones s'étaient élevés contre le projet de loi qui entendait imposer le français comme langue d'affichage exclusive, lequel fut invalidé par la Cour supérieure du Québec et par la Cour suprême du Canada pour devenir la loi 178 Réf. 6, où l'on avait dû se rabattre sur la nette prédominance du français dans l'affichage. Herbert Marx remit néanmoins sa démission sur cette loi linguistique émasculée. En donnant Herbert Marx en exemple, le doyen Lefebvre chante par conséquent la gloire du loup à qui on accorde crédit pour la gestion de la bergerie. Notons que Robert Bourassa avait fait appel à la clause nonobstant pour passer cette loi même diminuée, mais qu'il ne l'a pas reconduite en 1993 Réf. 7 après les cinq ans statutaires. C'est ce non-renouvellement qui explique la liberté tous azimuts que l'on constate dans l'affichage à l'heure actuelle.

Pour revenir à notre sujet, nous avons ici un cas de dirigeant universitaire si compréhensif qu'il est prêt à aller jusqu'à la capitulation. Bien entendu, il faut une certaine tolérance. Par exemple, l'Université de Sherbrooke permet les travaux en anglais pendant la première année de certains programmes, mais il faut des règles claires pour que le français reprenne ses droits par la suite. Faut-il voir dans le présent cas – on est ici en droit des affaires – un autre des ces esprits colonisés qui, apparemment ébahis d'être parvenus aux plus hauts niveaux et assoiffés de voir leur envergure reconnue, se montrent reconnaissants de ne pas être passés sous le rouleau compresseur de puissants maîtres à penser anglophones ou anglophiles ? Malheureusement, pour ce qui est du français au Québec, moult dirigeants ne reconnaissent pas que la bergerie est menacée et que l'acceptation passive d'une hybridation linguistique galopante est suicidaire pour la poignée de francophones que nous sommes en Amérique du Nord, contrairement aux 66 millions de Français.

La meilleure façon de conclure ce survol est de revenir aux nombreux commentaires d'excellente tenue qu'on trouve sur le site du Devoir, comme celui-ci :

Bref, il est probable que nous soyons d'accord sur un point : l'importance de l'anglosphère est exagérée et l'ouverture sur le monde par l'anglicisation est un leurre. C'est plutôt le contraire : en s'anglicisant, nous risquons fort de sombrer dans l'unilinguisme individuel (ne pas confondre avec l'unilinguisme national), ce qui va nous fermer des portes plutôt que de nous en ouvrir. Les pays anglo-saxons sont ceux ayant le plus haut taux de population incapable de parler une deuxième ou troisième langue. Jean Richard, 29 janvier 2014.

Et encore :

La décroissance des bonnes raisons de parler et de promouvoir le français, en évoquant, particulièrement, notre peu de fierté en tant que francophone dans un Québec français, vient surtout de l'idéologie des dernières décennies à savoir que le bonheur=succès=rentabilité ou profit et que cela passe par une seule langue: l'anglais. Une valeur de droite prônée, au Québec, particulièrement par le monde des affaires, parce que ça fait son affaire. Comprenons par là, parce que c'est moins coûteux, moins accaparant, moins exigeant et que cela rapporte plus de fric (évidemment pour les actionnaires!) Et c'est alors que toute la droite s'y met (y inclus certains partis politiques, l'Institut Fraser, l'Institut C.D. Howe, l'Institut économique de Montréal, les HEC, etc.), si souvent avec une subtilité pernicieuse, pour en constater, au final, une dépréciation collective croissante. Il n'y a rien de mieux que de culpabiliser pour mieux contrôler!

Alors, par la force d'une telle propagande ou d'un tel travail d'influence négative «underground», comment les Québécois en général, peuvent-ils avoir une haute estime de ce qu'ils sont et de ce qu'ils peuvent devenir en se référant à leur culture et leur langue française malmenées et dépréciées? Inconsciemment tout au moins, un blocage s'installe. Sauf en sachant et en étant convaincus que le présent énoncé, cette idéologie du Québécois francophone porteur d'eau, colonisé, dépendant, est fausse, totalement fausse.

Comment? Avec des données, des chiffres, des évaluations, plus que crédibles et dont les sources sont incontestables. Pierre Pichette, 29 janvier 2014

Il n'est pourtant que de lire Charles Castonguay. Et de nous rappeler les propos prémonitoires de Parizeau :

Car si on se dit non, on sera de nouveau condamnés à la stratégie de la survivance, au repli défensif pour

*tenter de protéger notre langue et notre culture avec les moyens du bord: ceux d'une province, ceux d'un peuple non reconnu, d'un peuple condamné à être de plus en plus minoritaire, avec tous les risques que comporte le statut minoritaire.*⁸ Jacques Parizeau, en 1995

C'est le combat dans lequel le peuple québécois demeure engagé tant qu'il n'aura pas opté pour être maître de sa langue et de son propre pays.

Hélène Trudeau
Candiac
2014 02 08

Références.

Réf. 1. <http://www.ledevoir.com/societe/education/398487/derive-vers-l-anglais-a-l-udem>

Réf. 2. <http://www.ledevoir.com/societe/education/398699/anglophone-a-l-udem-souplesse-appreciee>

Réf. 3. On le retrouve dans *The Suburban* cosignataire avec Me Irwin Cotler d'une intervention sur le projet de loi 60 : <http://thesuburban.com/article.php?id=2429&title=Bill-60-Sends-A-Shameful>

Réf. 4. <http://www.ledevoir.com/societe/education/398884/accusations-non-fondees>

Réf. 5. <http://www.assnat.qc.ca/fr/deputes/marx-herbert-4377/biographie.html>

Réf. 6. <http://www.axl.cefan.ulaval.ca/amnord/quebec-loi-1988-178.htm>

Réf. 7. Il annonça sa démission le 14 septembre 1993 et Daniel Johnson fils lui succéda le 11 janvier 1994. <http://www.assnat.qc.ca/fr/patrimoine/chronologie/chrono86.html>

Réf. 8. http://fr.wikipedia.org/wiki/Jacques_Parizeau

-----O-----

-----O-----

Sous un pont montréalais, en 2014.

******* ***** C'était un 15 février 1839, il y a 175 ans.**

Micheline Lachance.

ILS pourraient au moins s'excuser. Et payer leur dette de 1841, qui aura 175 ans en 2016.

Réf. 1. <http://www.vigile.net/C-etait-il-y-a-175-ans>, Micheline Lachance, Tribune libre de Vigile, vendredi 7 février 2014.

Réf. 2. Dans les cétémonies en 2014, Yves Saint-Denis, membre du bureau de la LISULF, prête sa voix pour répéter les paroles de Chevalier de Lorimier et de Joseph-Narcisse Cardinal.

-----O-----

-----0-----

- 30 -